



Help, urgence : Attestation de naissance

Par lili, le 27/10/2009 à 15:28

Bonjour,

Je travaille avec mon compagnon et mon employeur ne doit pas le savoir sous peine de pressions diverses...

Serai-je en obligation de lui remettre l'attestation de naissance ?

Puis-je garder l'adresse fiscale de mes parents (l'employeur visualise l'adresse sur feuille de paye - pour rapprochement) ?

Pour l'inscription en crèche qui se fera dans la même ville du lieu de résidence de mon compagnon (pas déclarés officiellement dans le même logement mais facture EDF au deux noms) quels papiers demande t'on ? doit-il y avoir les deux noms sur le certificat de naissance ?(souhait de mettre les deux noms !)

Puis-je donner administrativement les deux noms et en utiliser qu'un pour la demande d'affiliation mutuelle ? La carte de mutuelle avec le nom de l'enfant arrive directement dans l'entreprise...

Merci pour toutes vos réponses tout cela m'angoisse terriblement en sup du bon déroulement de ma grossesse.

D'avance un grand merci !